

# Liaisons SOS Loire vivante / ENTRE NOUS

n° 76  
12/2022

ÉDITO



SOS Loire Vivante



## LES VIEUX DÉMONS QU'ON CROYAIT DISPARUS TENTENT DE REVENIR

Il aura suffi de 2 ou 3 ans pour voir apparaître le risque de retomber dans l'âge de pierre de l'histoire de la protection des rivières en France. Des lobbies puissants profitent des circonstances malheureuses comme les sécheresses et la crise énergétique sur fond de guerre !

Un an après l'attaque historique des lobbies des hydroélectriciens privés et de la fédération nationale de (certains) propriétaires de moulins sur la loi Climat et Résilience, ils reviennent à la charge.

Cette fois-ci, c'est dans le cadre de la nouvelle Loi concernant «l'accélération de la production d'énergies renouvelables». Ils déposent des amendements en faveur du développement de la petite et micro-hydroélectricité au détriment de la ressource en eau, de la biodiversité et de l'intérêt général, ce qui nous oblige une nouvelle fois à alerter les parlementaires des dangers des contre-vérités propagées.

### Ils veulent que la France redevienne une grande nation Hydro... avec nos moulins...?

Ils ignorent que la France EST DÉJÀ le plus grand producteur d'hydroélectricité de l'Union Européenne et que son potentiel peut être considéré comme quasi épuisé, si elle veut respecter la Directive européenne Cadre sur

l'Eau. Ils oublient aussi que l'apport de production de la petite et micro-hydroélectricité, y compris avec le potentiel théorique de développement, sont véritablement microscopique et sans aucune commune mesure avec les dégâts créés.

L'autre lobby, lui aussi puissant, est celui de l'agro-industrie et de toutes ses composantes, incluant le syndicat majoritaire, qui continue comme depuis des années à promouvoir un modèle d'agriculture voué à l'échec et incompatible avec les scénarii climatiques annoncés.

### Ils veulent mégabassiner et assécher la France... soi-disant pour nourrir le monde

Rien que dans les Deux-Sèvres et la Vienne, on parle d'une cinquantaine de projets de mégabassines, jusqu'à 1 million de m<sup>3</sup>, et ce n'est que le sommet de l'iceberg ! Ne l'oublions pas, ces immenses réservoirs ne seront pas remplis avec de l'eau de pluie directe ou de ruissellement, non ! C'est en pompant dans nos nappes phréatiques avec le risque de les surexploiter au-delà de leur capacité de remplissage naturel. Au niveau de la France on

peut estimer à plus d'un millier le nombre de projets. Ce chiffre inclut des retenues collinaires. Généralement de plus petites tailles elles seraient en grande partie alimentées par les eaux de ruissellement. 280 rien qu'en Auvergne Rhône Alpes !



### SOUTENEZ NOS ACTIONS adhérez, faites un don

SOS Loire vivante défend que la rétention et les stockages artificiels d'eau à grande échelle, quel qu'en soit la forme, ne peuvent pas être généralisés. Toutefois, il peut y avoir des situations où des projets bien pensés à petite échelle peuvent être une solution acceptable.

Recourir au « tout bassine » ne fait que renforcer la pratique agroindustrielle dominante, très gourmande en eau et destructrice des sols et de la vie tout court. C'est une fuite en avant

Suite -->

(Suite de l'Édito)

retardant l'indispensable transition vers une agriculture alternative plus respectueuse de la vie des milieux et de la santé des gens.

Du côté des élus, la solution miracle de l'ancienne approche « il n'y a qu'à faire un barrage ! » ne semble pas non plus être complètement oubliée. Or un mur n'est que rarement la solution...

### Ils parlent à nouveau des barrages du Veurdre et de Serre de la Fare....ils n'ont rien compris!

Quant à Monsieur Duplomp, sénateur de la Haute-Loire et agriculteur, qui

s'est aventuré dernièrement à évoquer l'idée qu'un « barrage à Serre la Fare ne devrait pas être exclu des réflexions autour du manque d'eau », on ne peut que déplorer sa vision passéiste, son manque d'innovation et son absence d'ambition pour la transition du modèle agricole. Pas besoin d'imaginer un nouveau barrage dans la Haute Vallée de la Loire, il n'aurait aucune chance.

Dans la Nièvre l'EPL (ex EPALA) étudie l'opportunité d'une solution de soutien d'étiage par un projet « de rétention naturelle » dans la Vallée de l'Allier au

Veurdre, sur l'emprise du projet de barrage abandonné il y a bientôt 30 ans. Que veut dire « naturelle » ?

OUI, pour créer ou restaurer des zones humides dans la vallée, retenant l'eau dans la terre en la protégeant naturellement du réchauffement et de l'évaporation, favorisant la biodiversité, mais repartir sur des projets de barrages c'est toujours NON!

Roberto Epple  
Président SOSLV-ERN

## Dossier spécial : Bassines, Mégabassines, Retenues collinaires

On peut penser que c'est une bonne chose de construire des retenues collinaires ou des bassines de « substitution » pour l'usage agricole. Les Agences de l'Eau ont décidé de financer de tels projets jusqu'à 70% des coûts, mais seulement s'ils répondent au critère de « substitution ».

Cela signifierait donc, en théorie, que les exploitations concernées ne pourraient plus pomper l'eau des cours d'eau pendant l'étiage, ce qui

### EXTRAIT DU REGLEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Les financements sont limités aux ouvrages correspondant à la substitution de volumes prélevés à l'étiage par des volumes prélevés en période de hautes eaux et stockés dans des ouvrages étanches, déconnectés du réseau hydrographique en période d'étiage. La création des retenues de substitution est accompagnée uniquement dans les territoires en déficit quantitatif ayant défini des volumes prélevables, qui par définition sont plus faibles que les volumes prélevés autorisés.

est en principe positif. Les Agences de l'Eau vont encore plus loin et n'autorisent que des prélèvements plus faibles que dans les arrêtés précédents. En théorie, tout semble être cadré et aller « comme sur des roulettes ».

### Est-ce que cela justifie un financement public ?

Une multitude de questions se posent. Qui contrôle, avec quel moyen ? Que se passera-t-il si les précipitations diminuent ? Les quantités prélevées seront-elles adaptées annuellement en conséquence ? Qu'en est-il des entreprises qui n'avaient jusqu'à présent pas d'autorisation de prélèvement, vont-ils pouvoir obtenir des aides pour la constitution de bassines ?

Ce système de soutien public permet-il, outre le décalage dans le temps, une réduction des prélèvements d'eau global ? Quels sont les critères d'autorisation qui entrent en compte lorsqu'une réserve d'eau est construite sans aide publique ?

Ce ne sont là que quelques-unes des questions. On peut douter que la réglementation existante basée sur les fameux « protocoles d'accord départementaux » répond un tant soit peu à ces questions. Quand

on sait que ces « pseudo-accords » ont été pour l'essentiel imposés de manière unilatérale par les Préfectures et les Chambres d'Agriculture, le doute est plus que justifié.

Pourquoi les aides ne sont-elles pas e c o - c o n d i t i o n n é e (changement de cultures par exemple) ou encore éligible exclusivement en absence d'alternative?

SOS Loire Vivante s'efforce de trouver toutes les réponses pour arriver à une position « juste », tout en sachant

qu'il est évident que la rétention artificielle d'eau à grande échelle ne peut pas être généralisée. Il s'agit bien d'étudier au cas par cas.

Pour illustration nous vous présentons ci-contre, en bref, deux cas très différents. Un nous amène à agir en justice, l'autre nous pousse à une réflexion sur le maintien ou non d'une agriculture nécessitant l'arrosage des prairies.



©SOS Loire Vivante - Catherine Ribeyre

## UNE RETENUE COLLINAIRE PAS SI COLLINAIRE EN HAUTE LOIRE

A Chaspuzac(43), dans le hameau de Mauriac, un projet de retenue collinaire de 50 000m<sup>3</sup> est porté par la municipalité dont le maire est le Président de l'Agglo du Puy-en-Velay. La commune a acquis plus de deux hectares de terres agricoles afin de les transformer en plan d'eau à quelques dizaines de mètres des habitations. Colère des riverains qui se sont unis en un collectif d'opposition à la retenue.

Un véritable accaparement de la ressource pour quelques privilégiés. Comble de l'opération, la retenue sera remplie à plus de 68% par une ancienne source d'eau potable, non-utilisée suite à des pollutions agricoles.

Ainsi, la boucle est bouclée, un nouveau cycle de l'eau vient d'être inventé. Les agriculteurs dégradent la ressource jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus alimenter les habitants en eau potable, puis ils s'approprient cette eau qui n'a plus d'usages que pour leurs propres intérêts.

C'est donc 36 650m<sup>3</sup> d'eau qui vont être détournés de cette source qui alimente le ruisseau du Say, affluent de la Borne, lui-même, affluent de la Loire.

SOS Loire Vivante et l'association Bien vivre à Chaspuzac, soutenus par FNE 43 attaquent le projet en justice (cf l'appel au financement participatif sur le site de SOS Loire Vivante).

## QUAND LE SAINT NECTAIRE MET UN PIED DANS LA BASSINE

Ce projet de stockage d'eau dans le Cézallier (63) concerne la création d'une réserve de 30 000m<sup>3</sup> sur 7 500m<sup>2</sup>, dans le but d'irriguer 45ha... de prairies d'altitudes à 1100m! D'après les dernières informations, ce stockage serait alimenté exclusivement par des eaux de ruissellement.

Le GAEC porteur du projet est membre de l'AOP Saint-Nectaire qui interdit dans son cahier des charges d'alimenter les vaches avec de l'herbe ou du fourrage provenant hors de la zone géographique de l'AOP.

SOS Loire Vivante s'interroge. Si cette demande semble a priori acceptable et de bon sens, malgré ses impacts environnementaux négatifs mais limités, on peut se poser des questions, dont la plus pertinente :

Que se passera-t-il si l'ensemble des 256 éleveurs producteurs de lait de la zone AOP St-Nectaire font la même demande ? Restera-t-il de l'eau pour les activités dans les vallées en aval ? maraîchage, jardins vivriers, microcentrales, alimentation en eau potable, alimentation des nappes d'accompagnement et plus en aval du débit de l'Allier ...

Pas si facile de trancher, non?



SOS LOIRE VIVANTE À LA MANIF «BASSINES NON MERCI» DANS LES DEUX-SEVRES

## Brève

### Mondial d'Enduro au Puy : quelles suites ?

Après plus de trois mois, ni les impacts environnementaux, ni les bilans de la manifestation internationale d'enduro ne sont connus à ce jour. Or l'enjeu est de taille car elle a rassemblé, en partie sur les milieux protégés Natura 2000, près de 600 concurrents et des dizaines de milliers de spectateurs.

Nous ne savons pas non plus dans quelles mesures toutes les actions de sensibilisation négociées par SOS Loire Vivante ont été respectées. Comme nous n'avons pas pu obtenir de la part de la Préfecture l'interdiction de passage dans les milieux pourtant protégés, nous avons obtenu du comité d'organisation, constitué des trois clubs moto de Haute Loire, des

actions après-enduro ! Notamment l'engagement d'examiner avec nous, les communes et les services de l'Etat deux choses : d'une part les dispositifs pour limiter les pratiques amateurs prenant les mêmes parcours que les pros et d'autre part lancer la réflexion, à l'échelle de la Haute Loire, sur des «zones où il ne faut pas aller». Ce dialogue devrait avoir lieu dès les bilans connus.

## Fidèle adhérent et partenaire de l'association

## JOËL HERBACH

## PRÉSIDENT D'ALLIER SAUVAGE

Natif de Moulins, j'ai passé mon enfance sur les bords de l'Allier où j'ai appris à nager, pêcher, observer... Mais dans les années 70, la rivière s'est trouvée extrêmement polluée lorsque la montée en puissance des pollutions agricoles s'est ajoutée à celles des villes. C'est avec cette image de l'Allier sinistré que je suis parti faire des études d'ingénieur et d'architecte qui m'ont conduit à travailler pour les collectivités : St-Louis de la Réunion, Toulouse, Sallanches au pied du Mont-Blanc et enfin Vichy que je viens de quitter après 30 ans de direction de son urbanisme. C'est là en 1989 que j'ai retrouvé l'Allier avec l'œil d'un professionnel conscient de l'importance des rivières et de leur reconquête. Du premier projet que j'y ai conduit, les nouvelles passes et l'observatoire des poissons migrateurs du pont-barrage, au dernier, la renaturation des berges et la création de leurs promenades sur les 27 km de

l'agglomération, la rivière est devenue progressivement l'axe principal de la stratégie d'aménagement du territoire.



©Allier Sauvage, Joël Herbach

J'avais bien sûr réalisé depuis longtemps que les politiques publiques étaient trop lentes face au rouleau compresseur d'une exploitation aveugle des ressources naturelles et j'ai donc décidé de m'engager dans l'action militante.

Ayant retrouvé le chemin de mon Allier natal et constatant avec d'autres riverains que la pression

de l'agriculture intensive et l'arrivée du tourisme nautique menaçaient aussi cette partie nord du val d'Allier, considérée comme la plus naturellement préservée, nous avons décidé de nous mobiliser.

C'est ainsi que nous avons créé l'association Allier Sauvage en 2006, en choisissant de le faire par transformation de l'ADA (Association de Défense de l'Allier), ce qui nous a tout naturellement rapproché de SOS Loire Vivante du fait de leurs victoires communes contre les projets de barrages du Veudre et de Serre de la Fare. J'ai alors connu Roberto avec lequel j'ai sympathisé immédiatement et l'aventure a commencé avec les Assises pour une Loire Vivante. Depuis, nos convictions et nos objectifs se trouvant en harmonie, toutes les occasions sont bonnes pour partager nos réflexions et s'allier dans des actions diverses. Et pour Allier Sauvage, c'est une grande chance de pouvoir compter sur cette connivence avec une grande association-sœur au rayonnement national et international.

## Un nouveau visage Web pour SOS Loire Vivante

Il était un des premiers sites Web du département quand en 1996 nous avons essayé de nous familiariser avec ce nouvel outil, bien plus pratique que le Minitel et nos envois de masses par fax robotisé, deux techniques à la pointe à l'époque..... !

Pendant 25 ans, notre site, tout comme nous, a évolué, est devenu très

complet. Mené uniquement avec les connaissances des militants et salariés, il est notre vitrine de plus de 25 ans d'actions pour des rivières vivantes. Aujourd'hui nous avons décidé de lui donner un nouveau visage avec l'aide de pro's cette fois pour le design, tout en gardant une partie de l'ancien site très volumineux.

Le nouveau site, toujours nommé [www.sosloirevivante.org](http://www.sosloirevivante.org) sera mis en place progressivement à partir du 1er janvier 2023. Parallèlement, et échelonné sur plusieurs mois, nos autres sites «Haute Vallée de la Loire», «Mab Unesco Loire Allier Ardèche», «ERN», «RIFM» seront revus et interconnectés différemment, de

manière plus intuitive qu'aujourd'hui. A vous de nous dire si vous le trouverez plus agréable et pratique pour la recherche d'infos ! Envie de s'impliquer dans notre travail sur la toile ? Contactez nous vite, on a besoin de votre élan et de vos connaissances !

## LIAISONS SOS LOIRE VIVANTE

SOS Loire Vivante-ERN France  
<http://www.sosloirevivante.org>  
 Tel : 04 71 05 57 88  
[sosloirevivante@rivernet.org](mailto:sosloirevivante@rivernet.org)



Directeur de publication : Roberto Epple  
 Comité de rédaction : Simon Burner, Roberto Epple, Jacques Adam  
 Mise en page : Corinne Ronot  
 ISSN : 2552-1055  
 Imprimé à l'encre végétale sur papier / 100% recyclé

